

**DAJI/2019/Décision/Subvention/38**

Décision portant validation de l'attribution de subvention L'Association Com & SEA

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu la délibération du Conseil de L'Observatoire des Sciences de l'Univers Institut Pytheas en date du 06 décembre 2018 portant sur l'objet de la présente décision,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Est approuvée l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 euros au bénéfice de l'association Com & SEA pour l'année 2019.

**Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'Observatoire des Sciences de l'Univers Institut Pytheas : 9392 AD.

**Article 3 :**

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2019



**Yvon BERLAND**  
Président d'Aix-Marseille Université